



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 18 décembre 2006

---

Le Conseil déplore la décision prise par le Siège Central de VOLKSWAGEN, plus grand employeur industriel de Belgique. Il témoigne son soutien aux travailleurs licenciés ainsi qu'à leurs proches, adoptant une motion :

- 1) Demandant au Gouverneur Fédéral de mettre tout en œuvre pour sauver les emplois menacés et présenter des solutions de reclassement suite à ce licenciement massif.
- 2) Réclamant que les instances régionale, fédérale et européenne adoptent les mesures nécessaires pour empêcher la répétition d'une telle catastrophe socioéconomique ;
- 3) Exigeant de l'Union Européenne une coordination et une harmonisation des législations afin d'aboutir à une Europe sociale, fiscale et économique, plus forte et cohérente.

Le Conseil Communal a décidé de :

- Modifier le règlement complémentaire communal de roulage, rue Montifaut, le long du pignon n° 27 de la rue de la Marnière à Tournai en réservant un stationnement aux personnes handicapées ;
- Marquer son accord sur les modifications à apporter au Règlement Général de Police, notamment; ajouter à l'article 8 :  
"L'occupation de la voie publique par des distributeurs automatiques est strictement interdite.";
- Fixer au 31 décembre 2007 la date ultime à laquelle les distributeurs, dont le placement sur la voie publique a été autorisé, doivent être enlevés ;
- Confier à l'Entreprise "AMZA Artifices" la descente du Père Noël avec sonorisation du haut du Beffroi, Grand Place de Tournai, le 17 décembre 2006 vers 17 heures;
- Confier à l'Entreprise "TOTAL EVENT" le tir d'un feu d'artifice le 31 décembre 2006 à minuit sur la Grand Place de Tournai;
- Marquer son accord sur les termes de l'avenant n° 4 à la convention conclue entre la Ville de Tournai et la Région Wallonne en vue d'assurer une opération de promotion de l'efficacité énergétique basée sur la création d'un Guichet de l'Energie à Tournai, et de conclure cet avenant pour une durée d'un an renouvelable.

Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se terminera au 31 décembre 2007;

- Emettre un avis visant :
  - A inclure le projet de la Cathédrale dans le schéma de structure communal.
  - Replacer la Cathédrale au centre de l'activité urbaine.
  - Organiser un chantier vivant : restauration et fouilles accessibles par tous en permanence.
  - Stabiliser et restaurer l'extérieur de la Cathédrale.
  - Reconsidérer la durée et le coût de la programmation des travaux et de le communiquer au Ministre Wallon du Patrimoine;
- Renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire (CCAT) conformément à l'article 7 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et de charger le Collège Communal de procéder à un appel public aux candidats dès l'approbation par le Gouvernement Wallon des diverses modifications;
- Souscrire 306 parts sociales de 25,00 € dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement sis à Templeuve, rue Cazeau, Section E, n° 365;
- Souscrire 429 parts sociales de 25,00 € dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement sis rue Maraîche à Esplechin;
- Approuver la convention d'accompagnement financier dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord entre la Ville et l'ASBL ASSOCIATION INTERHOSPITALIERE DU TOURNAISIS (A.I.T.) et de mandater Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire Communal aux fins de la signer;
- Marquer son accord quant à l'intervention financière de la Ville dans le coût des travaux de rénovation de façades de 10 immeubles sis dans les rues adjacentes de la place Saint-Pierre et le long des quais Notre-Dame et du Marché au Poisson;
- Approuver les modifications budgétaires n° 1 (ordinaire) et n° 2 (extraordinaire) votées par le Conseil du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) en sa séance du 3 novembre 2006;
- Approuver le budget du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de l'exercice 2007;
- Emettre, pour les modifications budgétaires 2006, un avis favorable pour 16 Fabriques d'Eglise;
- Ratifier l'octroi de subsides accordés à différentes sociétés pour l'année 2006;
- Modifier le Budget 2006 au Service Extraordinaire afin de traduire la situation actuelle de non remboursement de l'avance consentie au Centre Hospitalier Régional de Tournai (CHRT);

- Utiliser deux douzièmes des allocations correspondantes portées au budget ordinaire de l'exercice 2006 afin d'engager et de payer les dépenses strictement obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale des Services Communaux et subordonnés pendant les mois de janvier et février 2007;
- Renouveler, pour l'exercice 2007, le règlement de taxe additionnelle au précompte immobilier au taux de 2.700 centimes;
- Porter pour l'exercice 2007 à 8,8 % la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la Commune au 1<sup>er</sup> janvier de l'année donnant son nom à l'exercice;
- Reconduire pour l'exercice 2007 le règlement-redevance relatif au stationnement en zone équipée d'horodateurs et en zone bleue, ainsi que la redevance pour le stationnement en zone réservée aux riverains;
- Effectuer quelques corrections techniques pour l'exercice 2007 des règlements-taxes sur les logements loués meublés et sur celui des pylônes de diffusion pour GSM;
- Modifier certains taux pour la redevance sur la délivrance de documents administratifs afin de respecter les dispositions de la circulaire de la Région Wallonne portant sur l'élaboration du budget 2007;
- Modifier les taux ainsi que les conditions d'exonération pour la taxe d'hygiène publique générale valable pour les exercices 2007 et 2008;
- Arrêter pour l'exercice 2007 les montants pour la rétribution des services rendus et des biens fournis par la Ville;
- Prendre acte de la résolution prise par le Collège Communal en séance du 10 novembre 2006, à savoir d'accorder l'autorisation de prêt de "Mutations de rêves" 194 x 143, Tapisserie de E.DUBRUNFAUT, à M. E.DUBRUNFAUT, pour l'exposition qu'il organise à la Galerie Albert 1<sup>er</sup>, rue de la Madeleine à Bruxelles, du 7 novembre 2006 au 3 décembre 2006;
- Ratifier la décision prise par urgence par le Collège Communal d'autoriser le prêt de l'œuvre "Pierrot et Squelette" de J.ENSOR du legs COURTIN du 2 juin 2007 au 7 octobre 2007 au "Museum Dokter Guislein" de Gand dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire "D'art en marge";
- Ratifier les décisions prises en urgence par le Collège Communal d'accepter les dons :
  - Du nu féminin, huile sur toile, 1,50 m x 2 m, attribuée à Jules POLLET, offert par Mme Laurence THIEFFRY;
  - De deux meubles métalliques à tiroirs de rangement pour dessins et plans offerts par M. Pierre LOS;

- Approuver la délibération du 15 décembre 2006 du Conseil du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) relative à la convention d'accompagnement financier dans le cadre du protocole d'accord d'intégration hospitalière;
- Passer des marchés ayant pour objet :
  - Les travaux de raccordements de la centrale de cogénération à la Piscine de l'Orient dans le cadre du Projet GAZENBOIS.
  - Les travaux pour la préparation du terrain et l'installation de plans forestiers dans le bois communal du Mont-Saint-Aubert.
  - L'acquisition d'un compresseur destiné à la Piscine Communale de Kain.
  - L'acquisition de camionnettes d'occasion provenant de l'excédent du Ministère de la Défense destinées au Service des Travaux.